



DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Pierre-Alain Joye**, Président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. le Président salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse ainsi que le responsable communal des sports. Cette séance a lieu sans public pour respecter les directives liées au covid-19.

M. le Président relève que c'est un grand plaisir pour lui de revoir toutes et tous les Conseillers. En raison de la situation sanitaire en Suisse et dans le monde, que chacun connaît, il a été très rapidement décidé, avec ses collègues du Bureau, d'annuler la séance du mois de mars, et ceci bien avant que les autorités fribourgeoises interdisent les séances des Conseils généraux. La protection des membres du Conseil général est très importante. Pour pouvoir à nouveau siéger, il fallait que les autorités cantonales autorisent à nouveau la délibération des organes communaux. Cette autorisation cantonale (cumulée avec l'autorisation du Préfet de la Broye) a pris beaucoup de temps et c'est pourquoi les documents ont été envoyés plus tardivement que prévu (mais largement avant le délai légal de 10 jours). Il remercie les membres pour leur compréhension par rapport à cette situation. Comme chacun peut le constater, l'aménagement de la salle diffère sensiblement de la configuration habituelle afin qu'une distance suffisante puisse être possible entre chaque participant. Il remercie d'ailleurs les collaborateurs communaux pour leur travail pour la mise en place de cette salle et aussi pour leur travail tout au long de l'année. Cette disposition impliquera peut-être que certaines personnes verront moins bien certains intervenants (on lui a déjà dit que l'emplacement du Conseil communal faisait penser à une ancienne célèbre émission de marionnettes ...) ou que l'échange avec les voisins sera plus compliqué qu'auparavant. On essaiera d'améliorer ce qui peut l'être pour les prochaines séances, d'ici-là il remercie les participants pour leur flexibilité.

Cette séance sera un peu particulière et différente des autres séances. Pour des raisons de sécurité, la décision a été prise que tous les intervenants vont devoir se lever et aller parler devant un des micros fixes qui ont été installés à différents endroits dans cette salle. Merci de toucher les micros si vraiment nécessaire pour régler la hauteur (ils sont déjà ouverts et prêts à l'emploi). Si le micro est touché, merci de le désinfecter, ceci permettra de garantir une certaine sécurité pour l'intervenant qui prendra la parole ensuite. Merci d'essayer aussi de garder une certaine distance avec les autres personnes lors des déplacements dans la salle. Il y a aussi du gel hydro-alcoolique qui est disponible, ne pas hésiter à en faire usage.

Comme chacun le sait, cette séance se déroule à huis clos et le public n'est exceptionnellement pas présent aujourd'hui. Par contre, la presse est bien présente et la population aura donc la possibilité d'avoir un aperçu des débats grâce aux bons articles que les journalistes publieront dans leur journal respectif. On compte sur les journalistes pour bien vanter les charmes de la Commune et relater les délibérations de ce soir (ne pas hésiter à faire ressortir le positif en priorité !).

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

Depuis la dernière séance, le Conseil communal s'est réorganisé et tout le monde a pu prendre connaissance des changements. Il souhaite tous ses vœux de bonheur au nouveau Syndic, M. Eric Chassot ainsi qu'au nouveau Vice-Syndic, M. Eric Rey. Il leur souhaite aussi plein de réussite dans leur nouveau dicastère. Il souhaite également un bienvenu particulier à M. Christophe Pillonel, nouveau membre du Conseil communal. M. Pillonel reprend le dicastère de la santé, des affaires sociales et de la jeunesse. Il lui souhaite tous ses vœux de bonheur dans l'accomplissement de son mandat. Il souhaite aussi la bienvenue à M. Julien Roy, Chef des sports de la Commune, qui interviendra lors des communications du Conseil communal et parlera du projet de la zone sportive. Cette zone sportive fera l'objet d'un message lors du prochain Conseil général et ce n'est donc pas ce soir que ce sujet sera débattu. Chacun aura tout loisir de le faire lors de la préparation du prochain Conseil général (après prise de connaissance du message) et bien entendu lors du Conseil général. Les membres des groupes respectifs faisant partie de la Commission de la zone sportive ainsi que de la Commission de l'aménagement du territoire seront à-même de donner plus de détails et de répondre aux questions lors des séances de groupes.

Il reviendra plus tard sur la procédure pour les élections du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e).

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

Mme et MM. Sylvie Hasler, Cyrille Gassmann et Jocelyn Rey.

CONSEIL GENERAL

Sont excusés : MM. Yves Blanc, Jean-Claude Frey et Jollan Gorret.

57 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

M. Joseph Borcard est excusé.

M. le Président prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs. C'est possible qu'étant donné la disposition de la salle, il faudra un peu plus de temps aux scrutateurs pour compter les votes, merci de la compréhension de chacun.

Il remercie également de bien vouloir se lever et utiliser uniquement les micros fixes installés dans la salle lors des interventions. Ceci est important pour que tout le monde puisse bien comprendre le contenu des interventions. C'est aussi nécessaire pour pouvoir ensuite retranscrire fidèlement les propos de chacun dans le procès-verbal.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2020.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2020.
4. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2020.
5. Election d'un membre à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
6. Adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer sur le Droit de cité communal - message no 107.
7. Octroi d'une délégation de compétence pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 7'500 m2, sur la parcelle RF 3234, dans les « Bois de la Faye » sur le territoire de Lully, sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans, au prix annuel de CHF 0.05/m2 pour la construction d'un hangar à copeaux – message no 108.
8. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 TTC pour les travaux de transformation et d'agrandissement des locaux des Services du territoire et de l'environnement, Grenette Bastians 1 – message no 109 (message daté du 30 mars 2020 car déjà imprimé).
9. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 128'500.00 TTC pour le remplacement des fenêtres et des travaux d'assainissement de la Chapelle de Morens – message no 110 (message daté du 30 mars 2020 car déjà imprimé).
10. Octroi d'une autorisation au Conseil communal pour la mise à disposition d'un terrain de 3'357 m2, sur la parcelle RF 4397, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP), avec un avantage financier de CHF 39'948.00 – message no 111.
11. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 94'500.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage des terrains de tennis à Estavayer-le-Lac et du terrain de skater-hockey à Bussy – message no 112.
12. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2020

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.
M. le Président remercie Mme Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, Syndic, communique :

Coronavirus

Le printemps 2020 a été marqué par la crise liée au Coronavirus. La Commune n'a pas été épargnée par cette crise et elle a dû adapter son fonctionnement pendant cette période. Comme vous le savez, la séance du Conseil général prévue initialement le 30 mars 2020 a été annulée. Pour garder le contact avec les membres du Conseil général, le Conseil communal vous a fait parvenir avant Pâques la communication n°63 intitulée « Suivi des messages votés, suivi de divers dossiers et fonctionnement de la Commune pendant le Coronavirus ». Cette communication a également été envoyée à la presse. Elle ne sera pas relue ce soir.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

Pendant cette crise, le Conseil communal s’est concentré tout d’abord sur le soutien à apporter à ses aînés, en les contactant tous personnellement. Il remercie encore une fois tous les groupes de bénévoles qui se sont mis à disposition pour l’aider dans cette tâche.

Le Conseil communal a aussi pris différentes mesures afin de soulager les citoyens et entités dans le besoin. En voici quelques exemples :

- Maintien des subventions annuelles aux sociétés locales ;
- Maintien du soutien prévu au budget aux organisateurs de manifestations ;
- Souplesse au niveau de délais ou d’arrangements de paiements ;
- Renoncement à la facturation des salles et infrastructures communales réservées et renoncement à d’éventuels débits ;
- Renoncement à la facturation des heures de gardes planifiées à l’AES ou à la crèche communale ;
- Adaptation de certains loyers commerciaux communaux en fonction des situations ;
- Maintien et poursuite des projets en cours et notamment des travaux planifiés afin de faire fonctionner l’économie.

Plusieurs de ces mesures auront des répercussions au niveau des comptes 2020, essentiellement au niveau d’une diminution des recettes. Des explications détaillées seront fournies en temps utile.

Le Conseil communal a décidé de ne pas créer de fonds spécial ou de réserve particulière, à l’instar d’autres communes, pour pallier les effets du covid-19. Il n’est pas non plus favorable à des soutiens globaux en distribuant par exemple des montants à la population ou à des entreprises. En effet, toutes les situations sont particulières, chacun ayant été impacté plus ou moins fortement par la crise. Le Conseil communal invite dans un premier temps les personnes en difficulté à recourir aux aides mises en place par la Confédération et le Canton. En cas de nécessité, la Commune est à disposition et les demandes seront analysées.

Le Conseil communal souhaite contribuer à la relance économique et touristique mais avec des projets concrets, notamment en faveur des commerçants locaux qui ont souffert ces derniers mois et qui vont également souffrir de l’absence des traditionnelles manifestations cette année. Dans ce sens, il présentera un message lors de la prochaine séance du Conseil général de juin pour soutenir l’économie locale à court terme comme relance suite au covid-19 mais aussi pour créer une base solide pour le moyen-long terme. Ces projets de relance s’inscriront en cohérence avec plusieurs objectifs stratégiques du programme de législature: T.1 Revitaliser et animer la vieille-ville d’Estavayer-le-Lac, 8.1 Développer une offre touristique complète permettant notamment d’étendre la saison touristique, 8.4 Renforcer les liens entre les acteurs économiques, l’administration et les autorités politiques de la Commune.

M. Eric Chassot, Syndic, communique :

Travaux au centre-ville d’Estavayer-le-Lac

Le Conseil communal souhaite vous communiquer diverses informations concernant le projet de réaménagement de la Rue de l’Hôtel de Ville et de la Grand-Rue dont le début des travaux est planifié cette année. Pour rappel, ces travaux sont prévus de longue date et s’inscrivent dans un programme d’embellissement et de mobilité du centre-ville, programme qui devrait également contribuer, accompagné d’autres mesures, au dynamisme de notre cité. Ces travaux ont été validés lors de la dernière législature, par le Conseil général d’Estavayer-le-Lac, lors de la séance du 1^{er} février 2016.

Les travaux seront réalisés selon le calendrier suivant :

- Travaux phase I - Hôtel de Ville, depuis la Route du Port jusqu’au banc des halles : mi-septembre 2020— fin avril 2021 ;
- Travaux phase II - Grand-Rue, depuis le banc des halles jusqu’à la porte des Dominicaines : mi-septembre 2021 – fin avril 2022.

Afin d’essayer de tenir compte des besoins de chacun, nous tenons à préciser les points suivants :

- Les travaux n’ont pas été programmés en été mais en basse saison ;

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

- Les accès aux commerces et aux habitations seront garantis pendant les travaux en tout temps ;
- Le phasage précis des travaux sera arrêté conjointement avec l'ingénieur et l'entreprise de génie civil lorsque cette dernière sera connue. Une séance pour les riverains sera ensuite organisée deux à trois semaines avant le début du chantier.

Le Conseil communal est conscient des perturbations que vont causer ces travaux, notamment aux commerces et établissements publics riverains qui ont déjà souffert de la crise du Coronavirus. Il souhaite néanmoins que ces travaux puissent se dérouler selon le programme établi afin de pouvoir entreprendre cet important projet de réaménagement du centre-ville.

M. Eric Chassot, Syndic, communique :

Informations sur l'eau potable – chlorothalonil et ses métabolites

La qualité de l'eau potable fait l'objet d'analyses de plus en plus performantes sur des substances détectables dans des concentrations de plus en plus infimes. Ces progrès techniques et scientifiques nous permettent une surveillance accrue au service du maintien de l'excellente qualité de l'eau potable.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a décidé de retirer l'autorisation de mise en circulation des produits contenant le fongicide chlorothalonil dès janvier 2020. Ces produits étaient utilisés depuis les années 70. Le chlorothalonil se dégrade naturellement dans le sol, mais génère des sous-produits de dégradations appelés métabolites. La connaissance et le suivi des métabolites du chlorothalonil dans les eaux sont relativement récents. À la suite d'une première campagne menée sur un des métabolites l'année dernière, les Cantons en collaboration avec la Confédération en réalisent une seconde, portant sur 4 autres sous-produits du chlorothalonil. Cette évaluation globale concerne tout le Plateau Suisse de Genève jusqu'au Lac de Constance.

Dans ce cadre, les dernières analyses réalisées par le SAAV (Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) sur les points de production et de captage d'eau dans le district de la Broye ont mis en évidence les résultats suivants :

- La teneur moyenne en métabolite du chlorothalonil R471811 (paramètre analysé depuis 2020 seulement, car jugé non pertinent précédemment) sur l'eau distribuée dans l'ensemble des réseaux dépasse la valeur maximale admise. Les valeurs varient selon les endroits des prélèvements. Cette valeur est fixée par l'OPBD ;
- Les teneurs des autres métabolites du chlorothalonil analysés (4 autres métabolites) sont inférieures aux normes en vigueur, voire inférieures au seuil de détection.

Le détail des analyses est présent sur le site Internet de la Commune, dans la rubrique des Eaux.

Les métabolites du chlorothalonil sont sans doute présents depuis de nombreuses années déjà dans les eaux souterraines, dans les rivières ainsi que dans le Lac de Neuchâtel. Les filières de traitement actuelles ne permettent pas d'éliminer cette substance de façon suffisante.

Nous insistons sur le fait que, selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) : « Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées ».

La mesure la plus importante a déjà été prise, avec l'interdiction de l'utilisation du chlorothalonil à partir de janvier 2020. Cela signifie que la présence des produits de décomposition dans les eaux diminuera progressivement.

Par ailleurs, tous les autres paramètres analysés sont conformes à la législation en vigueur concernant l'eau de boisson et démontrent la très bonne qualité de l'eau potable.

En collaboration avec les services cantonaux, et en fonction des avancées techniques en la matière, les producteurs et distributeurs d'eau vont entreprendre les démarches nécessaires à l'amélioration des connaissances sur ce sujet et à la mise en place des solutions les plus adéquates.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

Mme Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale, communique :

Réseau régional d'infrastructures sportives

En automne 2017, avec l'accord du Conseil général, le Conseil communal a conclu un pacte d'emption pour l'acquisition de plusieurs parcelles à l'entrée de la Ville d'Estavayer-le-Lac, dans la zone du Château d'eau, afin de créer une zone sportive.

Début 2018, le Conseil communal a mis sur pied une Commission de la zone sportive dont le mandat était d'étudier un concept de sport pour la Commune d'Estavayer. Cette Commission a travaillé pendant plus d'une année à élaborer un projet de zone sportive qui répondait tant aux besoins de la population régionale et des sociétés, que des écoles. Mais au vu de l'ampleur du projet et des difficultés liées à l'aménagement du territoire, une nouvelle orientation a dû être prise en tenant toujours compte des besoins des acteurs sportifs mais aussi des contraintes présentes. Un atelier réunissant la Commission de la zone sportive et la Commission d'aménagement du territoire s'est déroulé en novembre dernier à cet effet.

Au mois de mars, une nouvelle séance commune avec ces deux Commissions devait avoir lieu pour finaliser un projet. Il était prévu par la suite de faire une séance spéciale d'informations au Conseil général afin de vous présenter la nouvelle orientation que comptait prendre le Conseil communal, sur la base du travail effectué en collaboration avec les deux Commissions, avant de présenter un message.

En raison du covid-19 et de l'impossibilité de se réunir, tout a été chamboulé. Le Conseil communal, en collaboration avec ses services et sur la base de l'atelier en commun de novembre, a continué de travailler pour soumettre le fruit de ses convictions aux deux Commissions réunies qui ont pu siéger mercredi dernier. Le nouveau projet de réseau régional de sport tel que validé par le Conseil communal a obtenu l'aval des membres présents.

Comme il n'est pas possible d'organiser actuellement une séance d'informations spécifique, M. Julien Roy, Chef du secteur des sports à la Commune, va vous présenter ce soir le concept de ce réseau régional. Cette présentation se veut être une information en vue d'un message qui vous sera soumis au mois de juin. Ce message sera accompagné d'un rapport commun des deux Commissions. Ainsi, vous serez en possession de tous les documents pour en débattre et décider de la suite à donner à notre réseau régional de sport.

Afin de coordonner la communication et la diffusion de l'information, les médias ont été informés spécifiquement ce matin lors d'une conférence de presse de l'évolution de ce projet, avec embargo jusqu'à demain. La COREB a été associée à cette conférence de presse. Le communiqué de presse diffusé sera joint à cette communication, comme résumé de la présentation que va vous faire M. Roy.

Nous avons également rencontré ce jour les propriétaires et exploitants des terrains concernés ainsi que le FC Estavayer, partenaire indispensable à l'élaboration de ce projet.

Avec ce réseau multisite, le Conseil communal est convaincu d'avoir une solution optimale et réaliste, qui permettra de valoriser des infrastructures existantes et d'en développer de nouvelles afin de répondre aux besoins sportifs de la Commune et de la région.

Présentation de M. Julien Roy

Communiqué de presse

Un réseau régional d'infrastructures pour faire d'Estavayer une destination sportive

La Commune d'Estavayer ambitionne de développer au cours de ces prochaines années plusieurs infrastructures sportives sur différents sites. La première étape sera la construction d'un parc sportif et de loisirs qui contiendra notamment trois terrains de football.

La Commune d'Estavayer souhaite depuis de nombreuses années réunir plusieurs infrastructures sportives au sein d'un centre sportif régional. A cet effet, elle a conclu en 2017 un pacte d'emption pour l'acquisition de plusieurs parcelles, à l'entrée de la Ville d'Estavayer-le-Lac, dans la zone du Château d'eau, à proximité du rond-point de la Croix-de-Pierre.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

L'idée originale de réunir sur ce site l'ensemble des infrastructures sportives projetées s'est vite heurtée aux nouvelles contraintes en matière d'aménagement du territoire. En effet, elle aurait impliqué le dézonage de 20 hectares de surfaces agricoles précieuses. Face à ce constat, le Conseil communal a décidé de recalibrer son projet, en visant à la fois une utilisation plus rationnelle du sol et une plus grande proximité avec la population. Cette réévaluation a permis de mettre en lumière un véritable potentiel de développement, avec la présence d'infrastructures à différents endroits de la Commune pour créer un réseau régional de sport avec Estavayer-le-Lac comme centre.

Ce réseau multisite s'articulera autour de trois axes : le développement des rives du lac, la valorisation des infrastructures existantes et la réponse aux besoins par la construction de nouvelles infrastructures. A ce stade, l'évaluation des besoins conduit à estimer qu'ils peuvent tous être restitués à l'intérieur du tissu bâti, moyennant quelques interventions ciblées et des changements de planification, à l'exception des terrains de football, d'une surface trop importante.

Trois terrains de football et un bikepark

La première étape de ce réseau consistera à l'utilisation d'une surface de 5 ha dans la zone du Château d'eau pour l'aménagement d'un parc sportif et de loisirs avec la présence de trois terrains de football synthétiques, et, dans le futur, d'un mur d'escalade au Château d'eau. L'espace libéré par les terrains de football actuels en Thiolleyres pourra accueillir un bikepark (diverses activités autour du vélo).

Une piscine, un hébergement et de nouvelles infrastructures sportives

Un autre site principal sera la zone de Fontany à Estavayer-le-Lac avec la présence, notamment, d'une piscine couverte de 25m, d'un fitness, d'un wellness et d'un terrain de skater-hockey couvert. Des discussions sont aussi en cours afin d'accueillir le centre romand de lutte à Bussy, vers l'Espace Quarteron. D'autres infrastructures plus petites verront aussi progressivement le jour. L'objectif est de développer, à terme, un hébergement collectif pouvant accueillir des camps sportifs. Un message sera présenté au Conseil général du 23 juin 2020 pour obtenir le crédit d'étude nécessaire à l'aménagement de la zone du Château d'eau.

M. le Président remercie M. Roy pour sa présentation très intéressante. Applaudissements. Le but n'est pas de faire un débat ce soir sur ce sujet ; il aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil général. Par contre, un représentant de la Commission d'aménagement du territoire et un représentant de la Commission de la zone sportive vont dire quelques mots à ce sujet.

M. François Julmy, Vice-Président de la Commission d'aménagement du territoire (CAT), relève, comme disait Mohamed Ali « ce qui me fait constamment avancer, ce sont mes objectifs ». En novembre 2017, le Conseil général validait la signature d'un droit d'emption d'une durée de 10 ans pour l'acquisition de 145'000 m² de terrain agricole dans le secteur de La Maladeire en vue de créer une zone sportive régionale. Que de motivation et d'enthousiasme de pouvoir enfin envisager des terrains de foot respectables ainsi qu'un ensemble d'infrastructures sportives pour la Commune et la région. La CAT a approuvé favorablement et à l'unanimité cet engagement pour la Commune. La Commission de la zone sportive, alors créée, avait tout loisir de s'organiser pour se pencher sur ce projet de très grande ampleur afin de proposer avec l'aide du Bureau technique et de l'urbaniste une première approche aux autorités. La législation fédérale prévoit la protection des surfaces d'assolement, soit conserver au maximum les terres agricoles les plus productives. De ce fait, chaque m² cultivable ne peut être sacrifié sans qu'une autre option ne soit possible. Il était clair pour la CAT que rien n'était donc joué car il fallait prouver aux instances cantonales et fédérales que l'on n'avait pas d'autres choix de sites pour l'installation des infrastructures sportives pour la Commune et la région. Le chemin allait être donc des plus sinueux. En juillet 2019, le premier projet présenté a clairement reçu un préavis négatif, ce dernier n'apportant pas aux yeux des autorités la démonstration du besoin. Les différents échanges qui ont suivi ne laissaient présager guère d'espoir pour le développement global de cette zone pour les activités escomptées.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

Ce qui a été interprété comme un coup de massue est en fait une chance ; une magnifique opportunité pour la Commune, pour le sport, pour la vie sociale, pour les citoyens et les visiteurs. En effet, au vu des différentes contraintes, la Commission de la zone sportive et la CAT se sont réunies dans le cadre d'ateliers. Les impératifs de l'aménagement du territoire étaient la mobilité, l'accessibilité, la valorisation des sites construits et la préservation d'une globalité d'activités sur l'ensemble du territoire communal. Le parc des rives a également fait partie des analyses pour être valorisé au mieux tout en gardant une attractivité environnementale et conviviale. A noter aussi que la valorisation de la surface à l'intérieur des sites construits va précisément dans le sens de la Loi sur l'aménagement du territoire. Les premières discussions avec les autorités laissent espérer que la variante de la zone régionale multisite telle que proposée pourrait être soutenue par ces dernières. La souplesse de cette variante permet également une planification échelonnée des différentes infrastructures selon l'évolution des quartiers et une adaptation des besoins. La CAT soutient à l'unanimité ce projet qui se veut novateur, ambitieux et qui offrira une couleur de plus au tableau des nombreux atouts qu'offre la Cité d'Estavayer. Il profite de remercier M. Roy pour son engagement et sa motivation, les différents Conseillers communaux, le Bureau technique, l'urbaniste et l'ensemble des membres des deux Commissions pour le travail accompli jusqu'à ce jour. L'engouement général de tous à porter ce projet sera un signal fort pour les autorités pour pouvoir atteindre les objectifs escomptés.

M. Nicolas Giacomotti, Vice-Président de la Commission de la zone sportive, relève qu'avec la votation du Conseil général du 7 novembre 2017, la Commune a la chance de bénéficier d'un droit d'emption pour l'achat de diverses parcelles dans le secteur de la tour d'eau dans le but d'y implanter un centre sportif régional. C'est la raison pour laquelle la Commission de la zone sportive a été mise en place et s'est réunie à plusieurs reprises afin de travailler sur un projet régional à la hauteur de la Commune. Lors de ses séances, elle a rapidement constaté l'ampleur et les enjeux du travail à accomplir. Dans un premier temps, les infrastructures indispensables à ses yeux ont été ressorties puis les points qui lui semblaient importants ont été discutés, comme par exemple :

- Pouvoir honorer, dans un futur proche, la construction d'installations dignes de la Commune au FC Estavayer à un emplacement adéquat ;
- Offrir une diversité d'installations, si possible modulables, afin de satisfaire les citoyens et les clubs et les écoles de la Commune ;
- Donner l'envie à une clientèle régionale ou touristique de passer plus de temps dans la Commune ;
- Pouvoir proposer à des clubs ou des fédérations un emplacement pour s'y implanter ;
- Attirer une clientèle sportive pour des camps d'entraînements ;
- Ne pas abandonner les installations des villages de la Commune au profit de la ville, les entretenir et continuer à répondre aux besoins.

Suite à ces diverses séances, des urbanistes ont travaillé sur ce projet en attendant la validation du Plan directeur cantonal de la fiche de projet. Toutefois, comme l'a bien expliqué M. Julmy dans son rapport, confronté aux conséquences de la LAT, on est arrivé dans une impasse.

En raison des contraintes liées à l'aménagement du territoire, la Commune a intelligemment décidé d'associer la Commission de la zone sportive à la Commission de l'aménagement du territoire au travers d'ateliers afin de poursuivre le projet et d'y trouver des solutions.

Lors de ces ateliers, la Commune, par l'intermédiaire de son responsable des sports, M. Julien Roy, a proposé un concept multisite donnant notamment plus de sens à la diversification des installations tout en proposant des sites propices à tous, tout en satisfaisant Fribourg et Berne. De longs échanges ont eu lieu sur ce sujet et sur les possibilités existantes.

Pouvant, dans un premier temps, croire que cette solution se résume à un compromis, les membres de la Commission de la zone sportive ont rapidement et unanimement adhéré à cette magnifique opportunité plus réaliste et mieux adaptée.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

Ce projet possède passablement d'avantages, comme par exemple :

- Moins de soucis de cohabitation entre divers sports ;
- Investissements plus échelonnés ;
- Idéal pour le cercle scolaire ;
- Développements indépendants les uns des autres ;
- Mise en valeur des sports nautiques ;
- Donne encore plus de sens à la ceinture verte de la ville ;
- Emplacements des installations sportives proches de la population, il est favorable que le sport aille vers la population et non pas l'inverse ;
- Emplacement idéal pour le FC Estavayer.

L'ensemble de la Commission de la zone sportive soutient et croit en ce réseau régional du sport. Elle reste volontiers à disposition, une fois que tout le monde aura reçu la documentation sur ce sujet afin de répondre aux questions sur ce magnifique projet.

Finalement, la Commission souhaite remercier le Conseil communal qui a passé du temps et engagé beaucoup d'énergie pour que ce projet devienne réalisable. Elle remercie également l'ensemble de la Commission d'aménagement du territoire pour ce travail collectif. Un merci particulier à M. Roy pour sa disponibilité, ses idées, ses conseils et ses contacts dans le cadre de cet excellent travail. La Commission est consciente qu'il reste encore du travail et que tout n'est pas acquis mais elle y croit et espère que malgré la situation particulière vécue actuellement, le Conseil général y croira aussi !

M. le Président relève que ce sujet est clos pour ce soir. Il aurait mérité une séance d'informations spéciale mais comme dit par Mme Schwarzentrub, cela n'a pas été possible, raison pour laquelle ces intervenants ont eu la parole ce soir dans le cadre des communications du Conseil communal.

3. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2020

M. le Président rappelle que, selon l'art. 15 du Règlement du Conseil général, il est prévu que « Les élections du Président et du Vice-Président se font au scrutin de liste ». Après discussion, le Bureau a décidé qu'exceptionnellement, les élections de cette année se fassent à main levée, ceci afin de limiter les risques sanitaires lors de la manipulation des bulletins de vote. Les Conseillers généraux en ont été informés lors de l'envoi de la convocation. Pour que tout soit fait dans les règles de l'art, une votation va avoir lieu pour savoir si cette modification de la procédure reçoit l'aval de la majorité des membres présents.

Lors du vote, les élections à main levée du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e) 2020 sont acceptées à l'unanimité.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. le Président fait part qu'il a reçu de la part du Groupe PDC une candidature à la présidence en la personne de M. Axel Catillaz. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M. Dominic Catillaz, rapporteur du PDC

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

M. Dominic Catillaz, au nom du Groupe PDC, présente M. Axel Catillaz en ces termes : « Le Groupe PDC Estavayer propose M. Axel Catillaz pour la fonction de Président du Conseil général – 1^{er} citoyen d'Estavayer pour la période 2020-2021. Né le 16 mars 1994 à Estavayer, Axel est un jeune homme bien dans sa peau, avec la tête sur les épaules. Malgré sa jeunesse politique, son parcours de vie est déjà exceptionnel et lui a apporté une expérience qui lui rendra service dans son engagement pour la Commune. Au mois de juin 2020, il termine ses études en bouclant son Master en finances et comptabilité à l'Université de Fribourg. A chaque stade de sa formation, il a obtenu des prix consacrant son assiduité. Par exemple au gymnase ou en 2018 le prix du bilinguisme de l'Université de Fribourg durant son Bachelor en gestion d'entreprise bilingue. Ses performances lui ont permis de trouver immédiatement du travail, dès la fin de ses études, puisqu'il vient d'être engagé comme fiscaliste dans une entreprise de renommée mondiale dans ce domaine. Pour le définir, je citerais – la passion – la performance – l'efficacité. Ces qualités lui ont permis d'avancer avec succès dans les projets pour lesquels il s'investit. Et il n'a pas peur de s'investir :

- Lorsqu'il a eu envie de prendre l'air, il a passé sa licence de pilote privé ;
- Le jour où on lui a donné une ancienne voiture dont il restait que le châssis, il l'a reconstruite complètement avec les pièces d'origine ! N'oubliez pas qu'il n'est pas mécanicien à la base. Depuis il n'arrête pas, dès qu'il trouve une vieille carcasse il faut qu'il l'achète et la restaure dans les règles de l'art ;
- Et la musique – sa grande passion ! Il a commencé le trombone à l'âge de 8 ans au sein de l'Ecole de musique d'Estavayer. Après plusieurs années de cours au Conservatoire de Fribourg, il entre dans les rangs de l'Harmonie La Persévérance au sein de laquelle il occupe la fonction de sous-directeur. Suite à une expérience de direction d'ensemble à vent, il a effectué 2 ans de cours de direction auprès de la Société cantonale des musiques fribourgeoises, complétés par une formation internationale de jury dispensée par la Bundesakademie de Trossingen. Depuis 2015, il dirige l'Harmonie La Concorde de Montagny-Cousset ;
- Cette passion de la musique, il l'a même embarquée à l'armée puisqu'il est Premier Lieutenant, Chef de fanfare incorporé au sein de la fanfare militaire de la Brigade mécanisée 1. Ses performances lui ont permis de jouer pour les ambassades suisses dans différents pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et j'en passe.
- Accessoirement et pour se lâcher un peu, il fait partie de la Guggenmusik La Staviacouac.

Toutes ces expériences vont l'aider durant cette année de présidence à gérer les dossiers mais également le côté humain lors des nombreuses rencontres de travail et les moments de convivialité. Le Groupe PDC Estavayer a une confiance totale envers Axel et sait qu'il va s'investir pour le bien-être de la Commune. Ah oui, j'ai parlé de ses qualités, concernant ses défauts, c'est peut-être parce que je suis son oncle mais je n'en trouve pas. C'est surtout parce que l'une de ses qualités, c'est aussi de s'adapter et de transformer un problème en solution. Tout comme la musique, nous sommes persuadés qu'Axel va mener les débats à la baguette et trouver les accords nécessaires pour faire gérer les dossiers et ainsi faire avancer la Commune. Nous vous recommandons de voter et d'élire Axel à la fonction de Président du Conseil général. »

M. le Président remercie M. Catillaz pour cette présentation.

Lors du vote, M. Axel Catillaz est élu par 56 voix et 1 abstention à la présidence du Conseil général 2020.

M. le Président le félicite pour son élection et lui remet un cadeau, les représentants du Groupe PDC également. M. Catillaz est applaudi.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

M. Axel Catillaz, nouveau Président du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous me témoignez en me permettant d'accéder à la fonction de Président du Conseil général de la Commune d'Estavayer. Cette opportunité représente à mes yeux un grand honneur et je me réjouis énormément de cette nouvelle expérience.

Je souhaite dans un premier temps féliciter M. Pierre-Alain Joye pour sa magnifique année présidentielle. Pierre-Alain, ce fut un plaisir de pouvoir faire plus ample connaissance et de pouvoir collaborer avec toi. Je te remercie pour les bons conseils que tu m'as donnés ainsi que pour les deux mois de prolongation de ton année présidentielle suite à la crise causée par le coronavirus.

Un grand merci à M. Dominic Catillaz pour sa présentation élogieuse ainsi qu'au Groupe PDC dans son ensemble pour le soutien que vous avez accordé à ma candidature et qui je le sais perdurera tout au long de cette année présidentielle.

Nous voici déjà dans la dernière année de notre législature. Depuis le mois de janvier 2017, le Conseil général de la Commune d'Estavayer a relevé bien des défis. Nous avons appris à nous connaître, à travailler ensemble et pris des décisions importantes pour le bien de notre Commune. J'apprécie particulièrement la bonne entente, le respect mutuel et le climat de travail constructif qui règnent au sein de nos Commissions ainsi que lors de nos séances plénières. Je souhaite que cette dernière année de notre législature puisse se dérouler dans des conditions similaires, garantissant un travail efficace contribuant au développement harmonieux de notre Commune.

Les attributions conférées au Président du Conseil général peuvent selon moi être réparties en deux rôles distincts : le premier étant de garantir le bon fonctionnement du Conseil général et le second d'assurer la représentation de ce dernier lors de manifestations officielles. Afin de remplir ces deux rôles je me suis fixé les objectifs suivants :

- Assurer une communication efficace ;
- Préparer au mieux les séances du Conseil général en collaborant avec le Bureau et le Conseil communal ;
- Garantir le bon déroulement des séances du Conseil général ;
- Visiter les Commissions du Conseil général ;
- Participer aux manifestations ayant lieu sur le territoire communal.

Cette année présidentielle s'annonce passionnante et enrichissante. Cependant au vu des mesures de distanciations sociales en vigueur, elle comportera également quelques particularités. La période estivale d'habitude rythmée par une foule de manifestations sera cette année malheureusement moins festive, réduisant ainsi les possibilités de rencontres avec la population locale. Dans ce contexte, les allègements annoncés cet après-midi par le Conseil fédéral sont bienvenus, ils permettront de rétablir les activités de nos sociétés locales et de retrouver ainsi la vie associative qui nous manquait depuis le mois de mars. En ce qui concerne les séances de notre Conseil général, j'espère qu'elles pourront à nouveau être publiques dans un avenir proche.

Finalement, au vu de la situation actuelle, je dois à regrets renoncer à l'organisation du traditionnel apéritif qui nous permettait d'échanger un moment de convivialité en fin de séance. Je tiens à vous rassurer en vous promettant que ce dernier aura lieu au terme de l'une de nos prochaines séances. Je me réjouis de collaborer avec chacune et chacun d'entre vous pour le bien de notre Commune durant cette année de présidence et vous souhaite une bonne suite de séance. Merci de votre attention. »

Applaudissements.

4. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2020

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

M. le Président fait part qu'il a reçu de la part du Groupe Vernay une candidature à la vice-présidence en la personne de M. Thierry Roulin. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à Mme Ariane Baudois-Plancherel, rapporteur du Groupe Vernay.

Mme Ariane Baudois-Plancherel, au nom du Groupe Vernay, présente M. Roulin en ces termes : « C'est avec plaisir que le Groupe Vernay présente M. Thierry Roulin à la vice-présidence du Conseil général pour l'année à venir. Né le 28 février 1974, Thierry a grandi à Forel. Il est marié à Isabelle et a 3 filles. Grâce à son papa, on peut dire qu'il est tombé dans la marmite politique quand il était encore tout petit. Thierry est une personne serviable et très appréciée de tous et qui n'hésite pas à s'engager pour la communauté. Il est très compétent dans toutes les fonctions qu'il occupe, tant comme chef de halle des hélicoptères et avions à hélices de l'aérodrome que comme pompier, dévoué corps et âme. Sa personnalité énergique et charismatique lui permet de motiver et de tirer en avant ses équipes. Le Groupe Vernay est convaincu que Thierry fera un excellent Vice-Président et qu'il s'engagera sans compter aux côtés du nouveau Président M. Axel Catillaz. Pour toutes ces raisons, le Groupe Vernay soutient avec conviction la candidature de M. Thierry Roulin et vous invite à faire de même en l'élisant ce soir. »

M. le Président remercie Mme Ariane Baudois-Plancherel pour cette présentation.

Lors du vote, M. Thierry Roulin est élu par 56 voix et 1 abstention à la vice-présidence du Conseil général 2020.

M. le Président le félicite pour son élection. M. Roulin est applaudi.

M. Thierry Roulin, nouveau Vice-Président du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Tout d'abord, j'adresse toutes mes félicitations à notre nouveau Président du Conseil général pour sa brillante élection. Je remercie les membres du Groupe Vernay pour m'avoir donné leur confiance et proposé à cette fonction. Mes remerciements vont également à l'ensemble du Conseil général pour votre soutien. *« Sait-on jamais ce que l'avenir nous réserve. Il faut laisser agir le temps »*. C'est pourquoi, je me réjouis d'observer, de suivre et d'apprendre auprès du Président les charges de cette fonction. Je suis très fier et heureux de pouvoir collaborer avec le Président, le Bureau, le Conseil communal et le Conseil général durant cette dernière année de législature. Je n'en dirais pas plus. Je vous remercie pour votre attention. » Applaudissements.

5. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

Suite à la volonté de M. Romain Lambert de remettre son mandat au sein de cette Commission, un membre doit être élu.

M. le Président fait part qu'il a reçu la candidature de M. Rémy Koch du Groupe UDC.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élu M. Rémy Koch du Groupe UDC en qualité de membre à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative. Applaudissements.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

6. ADOPTION DU REGLEMENT DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER SUR LE DROIT DE CITE COMMUNAL - MESSAGE NO 107

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission des naturalisations, relève que son intention n'est ni de lire le rapport intégré dans le message 107, ni de résoudre le schéma cryptique qui y a été annexé. Il se limitera à commenter quelques aspects de ce Règlement. Ce Règlement, conformément aux Lois fédérale et cantonale sur la naturalisation, entrées en vigueur le 1er janvier 2018, fixe uniquement les modalités de la procédure communale de naturalisation ainsi que les émoluments communaux. La Loi autorise la Commune à fixer des émoluments jusqu'à concurrence du coût effectif de la procédure. En appliquant systématiquement le maximum de la fourchette le total des émoluments serait de CHF 1'980.00, ce qui couvre le coût d'un dossier. Toutefois l'Administration communale peut et doit pondérer ce montant en considérant la qualité de la personnes candidate et l'effort réellement fait sur ce dossier. L'analyse historique des dossiers montre que la médiane des émoluments se situe entre CHF 1'000.00 et CHF 1'100 .00. La Commission a aussi fait attention à ce que toutes les possibilités de recours soient explicitement mentionnées, notamment la possibilité de suspension et de seconde audition. Ceci complique le chemin critique mais garantit au mieux le respect des droits individuels des personnes candidates. Pour conclure, au nom de la Commission communale des naturalisations, il recommande au Conseil général de voter positivement et d'accepter ce Règlement.

M. Jean-Pierre Burri, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière, dans ses séances des 11 et 19 mai, a examiné le nouveau Règlement sur le droit de cité communal présenté avec le message 107. La Commission financière, à l'unanimité, demande au Conseil général d'approuver ce nouveau Règlement.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, informe qu'il a repris ce dossier lorsque les travaux étaient déjà presque terminés. Il tient à féliciter la Commission des naturalisations pour l'excellent travail réalisé et n'a rien d'autre à ajouter.

M. Marco Bezzola, Conseiller général, félicite la Commission des naturalisations pour la qualité de ce Règlement sur le droit de cité communal. Il a deux questions et une proposition en rapport avec l'art. 7 alinéa 3 « décision » : dans le cas d'une décision suspensive, sous la 2^{ème} puce, un délai d'une année de suspension a été prévu ; auparavant une suspension de 6 mois était possible pour les cas jugés plus légers en termes de mise à niveau des connaissances, quelle est la raison de cette abolition ? Sous la 3^{ème} puce il est mentionné « Si le requérant ne s'est pas manifesté dans un délai de 3 ans après la suspension de son dossier, ce dernier est alors clos et retourné au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil ». Pourquoi avoir opté pour une durée de 3 ans, sachant qu'une suspension d'une année n'engendre pas de frais pour le requérant s'il se tient aux délais mentionnés, ce qui en soit est déjà un avantage non négligeable pour le requérant ? Sa proposition est de faire figurer sous la 2^{ème} puce qu'en cas de sollicitation d'une nouvelle audition, aucun frais supplémentaire ne serait facturé par la Commune, mais que les documents tels qu'extrait du casier judiciaire et attestation de l'Office de poursuites devraient être présentés à nouveau.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, informe, comme annoncé, qu'il n'a pas participé à tous les travaux en vue de l'élaboration de ce Règlement et estime que la Commission est plus à-même pour répondre à M. Bezzola. Pour le délai, effectivement c'est un délai généreux. Selon sa connaissance, c'est parce que les dossiers qui sont renvoyés c'est souvent des familles qui essaient de s'intégrer et souvent le délai d'une année de suspension leur est donné et il arrive à son échéance que la Commune les invite parfois à reprendre le dossier et finalement il se passe une année et demie jusqu'à ce que la Commission les reçoive à nouveau – au vu de l'agenda des séances de la Commission – raison de ce délai de 3 ans qu'il propose de maintenir. Estavayer est une Commune d'accueil, toutes ces personnes ont voulu devenir citoyens suisses et surtout d'Estavayer. Pour les autres remarques, il demande l'aide de la Commission pour y répondre étant donné qu'il n'a pas assisté à tous les travaux.

M. Carlo Bonferroni, Président de la Commission des naturalisations, précise qu'il n'y aura pas de nouveaux frais demandés après la suspension d'un an, c'est toujours le même dossier qui continue. Au contraire la suspension évite un refus et de ce fait le requérant peut poursuivre avec le même dossier. Le délai d'une année de suspension a été décidé car la Commission, avec son expérience, a constaté que souvent les problèmes évidents d'intégration sont des problèmes linguistiques et plus particulièrement du conjoint. Par conséquent, ce n'est pas en 2 mois que l'on peut changer cet état de fait. Pour lui donner un temps pour cette intégration, le délai d'un an semble opportun. Effectivement les documents usuels d'extrait du casier judiciaire et extrait de l'Office des poursuites doivent être actualisés après le délai de suspension, ce n'est pas écrit dans le Règlement mais cela se fait ainsi.

M. le Président demande si les réponses sont satisfaisantes pour M. Bezzola ou est-ce que ce dernier demande un amendement à ce Règlement, à l'art 7 al. 3 « aucun frais supplémentaire ne sera demandé pour la reprise du dossier ». **M. Marco Bezzola**, Conseiller général, répond que les membres de la Commission connaissent le processus à suivre mais si c'est inscrit dans le Règlement, c'est toujours plus clair pour tous. Il laisse le libre choix à la Commune de gérer cela au mieux pour faire passer ces informations. Il sait que cela se passe ainsi mais si c'est écrit, c'est encore plus simple.

M. le Président demande à M. Bezzola si formellement il désire une modification du Règlement. **M. Bezzola** relève que ce n'est pas impératif pour lui, il peut vivre avec celui qui est présenté par le Conseil communal. **M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, relève que, selon lui, cette modification n'est pas nécessaire car dans les faits cela se passe comme cela et sera transmis de membres en membres de cette Commission pour le futur.

M. Carlo Bonferroni, Président de la Commission des naturalisations, relève que l'art. 11 précise les montants des émoluments administratifs avec des maximums inscrits qui ne seront pas augmentés même si le dossier est suspendu une deuxième fois. Les fourchettes des émoluments inscrites dans le Règlement permettent de gérer les suspensions et les dossiers plus complexes.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le Règlement de la Commune d'Estavayer sur le Droit de cité communal est accepté à l'unanimité.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

7. OCTROI D'UNE DELEGATION DE COMPETENCE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN D'ENVIRON 7'500 M2, SUR LA PARCELLE RF 3234, DANS LES « BOIS DE LA FAYE » SUR LE TERRITOIRE DE LULLY, SOUS FORME D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP) D'UNE DUREE DE 50 ANS, AU PRIX ANNUEL DE CHF 0.05/M2 POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR A COPEAUX – MESSAGE NO 108

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Romain Lambert, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a étudié, dans ses séances des 11 et 19 mai 2020, le message no 108. M. Eric Rey, Conseiller communal, a été questionné sur la pertinence de l'endroit choisi, sur la compensation de reboisement ainsi que de l'influence du prix de cette construction sur le prix final du m3 de copeaux livrés. Sur la base des renseignements supplémentaires fournis par M. Rey, la Commission financière, par vote à main levée, a accepté à l'unanimité l'octroi de cette délégation de compétence et demande au Conseil général d'en faire de même.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, relève que la mise à disposition de cette parcelle sous forme de DDP répond à un besoin avéré de la Corporation forestière, qui avait déjà étudié un projet de centre forestier en 2012, mais qui l'avait abandonné devant les coûts. Toutefois, vu l'augmentation de la demande en plaquettes forestières, le Comité de la Corporation a réactivé le projet avec la seule construction d'un hangar à copeaux. L'endroit a été soigneusement choisi et sa centralité permettra de combler les besoins futurs. Le bois local sera valorisé et la logistique sera simplifiée. Les accès se feront via des chemins adaptés aux véhicules utilisés. Les voisins ont déjà été informés et le projet a été adapté en fonction des discussions. Tous ces signaux encourageants ont renforcé l'opinion du Conseil communal dans sa volonté de mettre à disposition cette parcelle, d'autant plus que des cautions ont été fixées en soumettant la validité du DDP à la délivrance du permis de construire et à l'acceptation du financement du hangar à copeaux.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une délégation de compétence pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 7'500 m2, sur la parcelle RF 3234, dans les « Bois de la Faye » sur le territoire de Lully, sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans, au prix annuel de CHF 0.05/m2 pour la construction d'un hangar à copeaux est accepté à l'unanimité.

8. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 250'000.00 TTC POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION ET D'AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DES SERVICES DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, GRENETTE BASTIANS 1 – MESSAGE NO 109 (message daté du 30 mars 2020 car déjà imprimé)

M. Conrad Castaldi se récuse. 56 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

M. Dominic Catillaz, rapporteur de la Commission pour la rénovation et l'extension de l'Administration communale, relève que cette dernière a présenté son rapport concernant la transformation des bureaux de l'Administration communale d'Estavayer. Comme le Conseil général peut le constater en lisant ce rapport, suite à la décision du Conseil communal de rester en ville, des solutions pour adapter les infrastructures dans les deux bâtiments de la Grenette et dans le bâtiment des Bastians 1 ont été cherchées. Ce n'est pas faute d'avoir essayé (crédit d'étude de CHF 129'000.00 en poche) ; les démarches ont été faites par le Bureau technique et un bureau d'architectes de la place. Très rapidement, il en est ressorti de nombreuses difficultés à faire cohabiter les normes actuelles de la construction en matière de sécurité, protection des employés, espaces de travail et déplacements des personnes à mobilité réduite avec les variations entre trois bâtiments hétéroclites de générations différentes dont les niveaux sont discordants. Bien sûr, techniquement tout est possible et les variantes proposées auraient peut-être apporté une certaine satisfaction mais à un certain coût. Les chiffres avancés au niveau de l'avant-projet (6,26 mio) ne laissent pas de doute que le résultat final avec son lot de surprises d'une rénovation aurait dépassé les limites décidées par le Conseil communal et il aurait été difficile d'argumenter ces montants auprès de la population. La Commission l'admet, la solution idéale n'a pas été trouvée. Il faut éviter de transformer et adapter des zones de travail qui ne contenteraient pas forcément et pas complètement les utilisateurs et ceci en utilisant le denier public – c'est une responsabilité que la Commission ne veut pas prendre. Il faut se poser de nouvelles questions et ouvrir l'horizon communal à d'autres solutions. Le développement de la cité à moyen terme laisse envisager des disponibilités de locaux en respectant la volonté de garder une Administration concentrée sur Estavayer-le-Lac. Il faut en tenir compte, étudier de nouvelles possibilités, donc patienter un peu. Par contre, la Commission est consciente que les conditions de travail actuelles dans certains bureaux ne sont pas acceptables. Le crédit d'investissement qui est présenté ce soir doit permettre une adaptation provisoire offrant de la place supplémentaire pour les utilisateurs actuels, sachant que du personnel supplémentaire va intégrer l'Administration à court terme. Cela permettra d'améliorer l'atmosphère de travail également. La Commission estime que les travaux qui seront entrepris répondent à une nécessité et permettent d'aborder le futur à moyen terme sereinement. Elle laisse la responsabilité au Conseil communal de revenir plus tard, certainement dans la prochaine législature, avec de nouvelles propositions.

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, informe que lors de ses séances de mai, cette dernière a étudié les aspects financiers du message 109. Après avoir considéré les aspects financiers et le financement de cet investissement, c'est à l'unanimité que la Commission financière a décidé d'approuver ce message et recommande donc au Conseil général de l'approuver aussi.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, rajoute qu'avec ce projet qui a un coût assez restreint, il est possible de donner l'espace nécessaire aux Services du territoire et de l'environnement. Ce projet pourra être réalisé assez rapidement pour donner le confort de travail nécessaire aux employés de ces deux Services.

M. Marco Bezzola, au nom du Groupe PLR, relève que ce dernier préavise bon gré mal gré, mais néanmoins favorablement et à l'unanimité cette solution provisoire. La Commission n'a pas eu un rôle facile, c'est le moins que l'on puisse dire. Cependant, la dernière phrase du rapport de la Commission qui mentionne « qu'en cas d'acceptation du message, la Commission actuelle terminerait son travail et serait dissoute » les interpelle. Le Président de cette Commission écrit dans son rapport que cette solution provisoire permettrait d'offrir rapidement un outil de travail correct aux utilisateurs et donnerait du temps pour des réflexions quant aux locaux qui pourraient se libérer ou être construits à moyen terme sur Estavayer. Qui plus est, plusieurs options ouvertes pour l'utilisation du bâtiment Bastians 1 ainsi que la remise en location des locaux commerciaux sont évoquées. Ne serait-ce pas là une belle tâche pour la

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

Commission, que d'appuyer le Conseil communal dans la recherche de solutions, dans des délais acceptables, sachant que l'optimisme du Conseil communal quant à l'attente des effets du nouveau quartier Gare-Casino pourrait être mis à lourde épreuve. Dans ce sens, le Groupe PLR souhaite instamment que cette Commission continue sa collaboration avec le Conseil communal dans la recherche des meilleures solutions pour le bien de la cité et de sa population.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève qu'effectivement il n'a pas été jugé opportun de prolonger les travaux de cette Commission. Les travaux du message présenté ce soir vont durer quelques mois, certainement jusqu'en septembre. On attend par la suite le début des travaux de Gare-Casino. Ce projet va en effet générer passablement de locaux vides au centre-ville par des services qui vont se déplacer (recentrage des activités de l'Etat). Inutile donc cette année de travailler sur des réflexions lorsqu'on ne sait pas aujourd'hui comment sera fait le paysage des locaux libres propriétés de la Commune en ville après la création des locaux dans le secteur Gare-Casino. Concernant le local anciennement Turbulence, des réflexions ont déjà eu lieu, cela va être résolu assez rapidement. Dans une année, une nouvelle législature commencera et des Commissions devront être recomposées et c'est à ce moment-là qu'il faudra se poser la question de savoir où sont nécessaires des Commissions ou non. Il a semblé inutile de maintenir la Commission actuelle relative à ces locaux administratifs sachant qu'elle n'aura plus de travail durant cette législature.

M. Dominic Catillaz, rapporteur de la Commission pour la rénovation et l'extension de l'Administration communale, rejoint les propos de M. Chassot. C'est dans la logique, à court et moyen termes, il y aura des élections. La Commission actuelle a donné ses idées et elle n'a plus d'autres démarches à faire d'ici la prochaine législature. C'est peut-être le Conseil communal qui doit retravailler par rapport aux idées données par la Commission par exemple pour le local commercial anciennement Turbulence. Il espère que des contacts sont pris par rapport à l'Office du tourisme, mais la Commission n'a soumis que des propositions. Pour le reste du travail, la Commission a très bien constaté que vu le temps mis pour arriver à ce stade, il n'est guère réaliste de prévoir autre chose avant la fin de cette législature. Si d'autres possibilités devaient se dessiner rapidement, alors cette Commission devra être réactivée lors de la prochaine législature.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 TTC pour les travaux de transformation et d'agrandissement des locaux des Services du territoire et de l'environnement, Grenette Bastians 1 est accepté à l'unanimité.

M. Castaldi revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 57 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

9. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 128'500.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DES FENETRES ET DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA CHAPELLE DE MORENS – MESSAGE NO 110 (message daté du 30 mars 2020 car déjà imprimé)

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Francis Duruz, rapporteur de la Commission financière, relève que des travaux urgents d'entretien sont nécessaires pour éviter une trop grande dégradation du bâtiment de la Chapelle. La Commission financière s'est réunie le 11 mai et le 19 mai. Aucune question n'a été posée concernant ce message. Il a été accepté à l'unanimité des membres présents et la Commission financière propose au Conseil général d'accepter ce crédit d'investissement.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, relève que ce crédit donne suite à l'assemblée communale de Morens et permettra d'assainir et de mettre au sec cette Chapelle ce qui est très important pour la sauvegarde du patrimoine.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 128'500.00 TTC pour le remplacement des fenêtres et des travaux d'assainissement de la Chapelle de Morens est accepté à l'unanimité.

10. OCTROI D'UNE AUTORISATION AU CONSEIL COMMUNAL POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DE 3'357 M2, SUR LA PARCELLE RF 4397, EN ZONE D'ACTIVITE « PLEIN SUD », SOUS FORME D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP), AVEC UN AVANTAGE FINANCIER DE CHF 39'948.00 – MESSAGE NO 111

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Tom Bise, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière s'est réunie le 11 mai dernier afin d'examiner ce message. Deux questions ont été soulevées, à savoir la première sur l'évaluation de la contribution de la COREB et la deuxième sur la méthode de financement choisie par la Commune. Les réponses reçues ont été satisfaisantes et c'est pourquoi la Commission financière a préavisé favorablement à l'unanimité des personnes présentes ce message. Dès lors, elle propose également au Conseil général de l'accepter.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque particulière à ajouter.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une autorisation au Conseil communal pour la mise à disposition d'un terrain de 3'357 m2, sur la parcelle RF 4397, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP), avec un avantage financier de CHF 39'948.00 est accepté à l'unanimité.

11. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 94'500.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS A ESTAVAYER-LE-LAC ET DU TERRAIN DE SKATER-HOCKEY A BUSSY – MESSAGE NO 112

M. le Président fait un rappel de la procédure de récusation : pour qu'il y ait récusation, il faut qu'un intérêt personnel soit en jeu. Selon la Préfecture, toutes les personnes qui sont dans des comités de clubs défendent les intérêts d'une association et pas des intérêts personnels. Les membres d'un comité ne travaillent pas pour leur intérêt personnel mais pour ceux d'un club et ils n'auront pas d'intérêt financier direct si on réalise ou pas certains travaux. Donc être membre d'un comité, même être président d'un comité, ne représente pas un juste motif pour une récusation. Par contre, rien n'empêche un membre de se récuser volontairement s'il l'estime nécessaire.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

M. Georges Carrard, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a étudié le message no 112. Les installations d'éclairage des deux terrains sont vieillissantes, les ampoules pour les remplacer ne sont plus fabriquées. Les luminaires seront de type LED avec une puissance de 4,4 kW ce qui représente une économie de consommation de 70%. A l'avenir, la Commission financière demande au Conseil communal, si possible, de ne pas cumuler plusieurs objets dans un même message tel que celui-ci. La Commission financière préavis favorablement à l'unanimité des personnes présentes cette demande de crédit.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque particulière à ajouter.

M. Mathieu Arm, Conseiller général, profite de ce message pour signaler au Conseil communal que le Skater-Hockey d'Estavayer-le-Lac a également un problème sur un éclairage de son terrain. Si ce message est accepté, il pense qu'il serait judicieux peut-être de profiter des travaux sur les terrains du Tennis-Club pour changer l'ampoule défectueuse sur le terrain de skater qui est juste à côté.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, relève que le Conseil communal travaille actuellement sur le dossier du terrain du Skater-Hockey d'Estavayer-le-Lac.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 94'500.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage des terrains de tennis à Estavayer-le-Lac et du terrain de skater-hockey à Bussy est accepté à l'unanimité.

12. DIVERS

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

M. Eric Chassot, Syndic, remercie M. Pierre-Alain Joye, collègue, ami et voisin avec qui il avait déjà travaillé au sein de la Commission financière de l'ancienne Commune de Bussy. Il tient à le féliciter pour l'année écoulée qui s'est extrêmement bien passée. Cela a permis de garder un superbe esprit au sein des autorités depuis la fusion, comme déjà dit à plusieurs reprises. Merci et bravo à Pierre-Alain Joye d'avoir relevé son petit défi qui est passé inaperçu. Il félicite également le nouveau Président élu ce soir qui, il est sûr et certain, saura relever le défi de garder une bonne ambiance de travail et une bonne collaboration. Il est très heureux d'entendre les dates de naissance ; même en politique la relève est là. Cela lui fait plaisir de pouvoir se dire que les anciens pourront partir sans laisser des sièges vides. Félicitations aux jeunes, c'est bientôt les élections, il faut les encourager à se présenter et à rester au sein des autorités communales.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Romain Lambert, Conseiller général, demande des informations concernant le dossier du port de plaisance. Voici plus d'une année que le sujet a été discuté. Depuis un certain temps, on n'en entend plus parler. Quelle est la situation actuelle ? Peut-on espérer un dénouement pour cette année encore ? Il demande également ce qu'il en est du dossier de l'Hôtel du Lac ?

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

Mme Anne-Marie Bulliard, au nom du Groupe PDC, tient à remercier le Conseil communal, l'ensemble des employés/es de la Commune, tous secteurs confondus, sans oublier les nombreux bénévoles pour la gestion de la crise du covid-19. Tous se sont investis pour le bien-être de la population, en particulier pour les personnes âgées, les personnes à risque et les enfants de toute la Commune. Le travail fourni a été conséquent. En ces temps difficiles, merci pour ce travail magnifique et efficace. Le Groupe aimerait toutefois revenir sur les commerçants. Les travaux à venir à la Rue de l'Hôtel de Ville et à la Grand-Rue inquiètent ces derniers et on peut les comprendre. Ils ont dû fermer leur commerce et maintenant qu'ils peuvent rouvrir, on vient vers eux pour leur dire que des travaux vont être effectués dans leurs rues dès le mois de septembre. Même si cela a été prévu, il faut bien se rendre compte que le covid-19 est venu tout compliquer. Le PDC a pris note de la communication du Conseil communal à ce sujet. Les mesures annoncées rejoignent celles dont il voulait discuter ce soir. Il pense que le report des travaux peut être discuté et qu'il faut cibler les mesures à prendre, les aides à donner, qu'il faut faire connaître à tous ce que la Commune peut ou va faire pour eux. Il faut absolument communiquer sur le sujet ! Surtout ne pas oublier qu'en ces temps difficiles, il a été prouvé que les commerces de proximité ont toutes leurs raisons d'être ! Il faut absolument les soutenir.

M. Jean-Michel Bondallaz, Conseiller général, prend la parole au nom de la Commission de bâtisse du Sacré-Cœur et informe que les travaux suivent leur cours malgré la situation actuelle. Ils ont pris deux à trois semaines de retard mais cela sera sûrement rattrapé très vite et les délais finaux vont être respectés. Il espère pouvoir bientôt traiter le dossier de la rénovation de l'ancien bâtiment ; il s'agit d'un projet qui va démarrer prochainement. Des nouvelles seront données au prochain épisode.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Lambert concernant le port que ce dossier est actuellement en procédure juridique et il n'a actuellement pas la possibilité de communiquer des détails ce soir. Ce dossier est géré par un avocat et dès lors qu'un dossier est confié à un avocat, peu de nouvelles sont reçues par le Conseil communal. Le dossier est actuellement chez le Juge, ce dernier a informé qu'il avait eu le temps pendant la situation actuelle de débiter l'examen de ce gros dossier sans dire exactement où il en était. Concernant l'Hôtel du Lac, ce dossier est également en procédure juridique et M. Chassot ne peut rien dire de plus pour l'instant. Le Conseil communal espère être convoqué prochainement devant le Juge à ce sujet suite à différents échanges qui ont eu lieu.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Bulliard que le Conseil communal a pris note des inquiétudes et entend régulièrement des inquiétudes des commerçants et riverains. Les travaux ne vont pas être reportés car ils ne seront jamais opportuns. Il s'agit aussi de la reprise de l'économie ; des entreprises vont effectuer ces travaux. Ils doivent être faits, ces rues doivent être revitalisées. Comme cela avait été fait à la Rue de la Gare ; la période des travaux est pénible mais tout le monde est satisfait ensuite. Le 23 juin, le Conseil communal va présenter au Conseil général un message comprenant un programme de soutien où cette problématique a été prise en compte. Il demande un peu de patience, ce dossier sera rediscuté le 23 juin. Le Conseil communal sera là avec des mesures d'accompagnement pour éviter au maximum des fermetures de commerces.

M. Carlo Bonferroni, au nom du Groupe Vernay, relève qu'il y a environ deux mois un molok, tel un champignon, a fait son apparition sur la place de Montbrelloz. Ceci est très bien. Toutefois une affichette indique qu'il est déconnecté et ne peut être utilisé. D'où la question : quand est-ce que ce molok sera effectivement en service ?

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

M. Jean-Marie Pittet, Conseiller général, concerné par une situation concrète, a constaté que les places de parc pour handicapés sont inexistantes dans le secteur intra-muros de la Ville d'Estavayer-le-Lac, mise à part celle de la Place des Bastians. Fort de ce constat, il invite le Conseil communal à entreprendre une étude de faisabilité notamment à la Place de Chenaux et à la Place St-Claude. Le même constat est également effectif pour le parage des motos et des vélos.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, informe qu'il a été approché par un citoyen (par écrit vu que la séance de préparation s'est déroulée à huis clos) qui souhaite savoir s'il ne serait pas judicieux que le Service des finances réalise une analyse du budget déjà déficitaire en regard de la crise covid-19 et des probables pertes fiscales ? Il craint qu'une nouvelle fixation de priorités s'impose peut-être. Il profite d'avoir la parole pour poser une deuxième question par rapport aux locaux de la Grenette-Bastians 1. En effet les baux de ces locaux ont été résiliés relativement tôt si l'on considère l'évolution du projet d'Administration. Celui-ci étant désormais abandonné, l'usage du local commercial a déjà été évoqué par la Commission en charge du projet. S'agissant des appartements, le Conseil communal pense-t-il remettre très rapidement les appartements sur le marché dans le double intérêt des personnes intéressées et des finances de la Commune ?

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Bonferroni que la partie informatique nécessaire au fonctionnement du molok a été adjugée de même que pour le molok de Morens et celui de La Vounaise. Ils devront être opérationnels tout soudain, lorsque ces travaux auront pu être réalisés ; ils ont été quelque peu retardés par le coronavirus.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pittet, que dans le cadre du projet Grand-Rue – Hôtel de Ville des places supplémentaires seront affectées à ces deux mobilités et dans le cadre d'études sur la mobilité en général d'autres aménagements vont se réaliser. Il relève qu'elles ne sont pas intra-muros mais il y en a quand même déjà au parking de la Chaussée.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel, que le Conseil communal a déjà débattu à maintes reprises pour savoir si on allait mesurer l'impact du coronavirus. Il lui a paru difficile à ce jour de mesurer cet impact surtout sur les rentrées financières. Le Conseil communal va se raccrocher au fait que l'Association des communes fribourgeoises (ACF) a mis en place une Commission de spécialistes pour essayer de mesurer cet impact. Le Conseil communal attend dès lors ce rapport pour lui donner des pistes. Mais effectivement il y aura un impact, certainement l'impôt sur les personnes physiques qui va être le plus impactant pour la Commune. Après des discussions avec des PME, on se rend compte qu'il y en a qui souffrent terriblement, qui vont peut-être disparaître mais il y en a également qui font un meilleur chiffre d'affaires aujourd'hui. C'est difficile de mesurer tout cela. Donc pour éviter du surplus de travail, le Conseil communal attend ce rapport de l'ACF.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel et relève que le Service des bâtiments est en train d'analyser, de faire des devis afin de remettre le plus rapidement possible en location l'immeuble des Bastians.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, concernant le local commercial des Bastians intervient maintenant en sa qualité de Conseiller général et non plus Président de la Commission et revient sur l'intérêt que pourrait avoir l'Office du tourisme pour cet endroit. Il sait que des discussions ont été engagées entre la Commune et l'Office du tourisme et aimerait savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Personnellement, il trouverait que pour l'Office du tourisme il s'agirait d'un lieu idéal qui a une bonne visibilité avec un espace plus grand que l'actuel, surtout vu le rapatriement prochain de tous les collaborateurs de l'Office du tourisme de Payerne sur Estavayer-le-Lac.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

M. Jean-Marc Berset, au nom du Groupe BMR, tient à féliciter M. Pierre-Alain Joye qui leur a fait honneur lors de cette année de présidence. Il le remercie et le félicite pour son engagement et sa très bonne gestion des débats lors des différentes séances. Encore une fois bravo. Le Groupe BMR félicite M. Axel Catillaz pour son élection et lui souhaite une année d'élection remplie d'excellents moments comme durant cette dernière année. **M. le Président** le remercie pour ses mots.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz que le rapatriement du personnel de Payerne à Estavayer-le-Lac est déjà effectif. La mise en place se fait actuellement pour accorder une place convenable au personnel avec le nouveau Directeur également qui est entré en fonction. Concernant le local des Bastians, il y a eu des discussions qui se poursuivent mais il y a plusieurs facteurs à prendre en compte et c'est un petit peu trop tôt pour donner actuellement des directions. Il ne manquera pas de transmettre au Conseil général des informations à ce sujet dès que possible.

La parole n'étant plus demandée, avant de clore sa dernière séance, **M. le Président** tient à dire quelques mots : « Toute bonne chose a une fin et c'est aussi le cas pour mon année présidentielle. Comme il n'y a pas d'apéro ce soir et que les bistrotts ne pourront accueillir qu'un nombre très restreint d'entre vous, j'ai tout le temps pour vous dire quelques derniers mots. Je tiens tout d'abord à féliciter notre nouveau Président, Axel Catillaz, qui, à n'en pas douter, saura parfaitement incarner cette fonction présidentielle. Axel, je te souhaite bien du plaisir dans ce rôle car tu le verras, cette position est certes exigeante mais elle est surtout très intéressante et source de plaisir. Tu pourras toujours compter sur les anciens Présidents en cas de besoin, nous serons toujours là si un conseil te semble utile. Je voudrais d'ailleurs aussi remercier mes deux prédécesseurs à ce poste, Marco et Christine (que je viens d'impliquer sans leur accord). Vous avez été une source d'inspiration permanente pour moi et lorsque j'avais un doute sur quelque chose, je pouvais toujours essayer de me référer à la façon dont vous aviez géré la même situation durant vos années présidentielles. De plus, tous les documents que vous m'aviez transmis m'ont été d'une aide inestimable pour l'accomplissement de ma tâche. Donc, un grand merci à vous deux.

Un grand merci également à Anne-Claude Christan et Lionel Conus pour leur aide. Vous avez été très réactifs par rapport à mes demandes ou mes questions. Vos connaissances et votre professionnalisme sont très précieux et votre volonté de me soutenir dans l'accomplissement de ma tâche m'ont grandement facilité la vie. Un immense merci à vous deux également. Merci également à l'ensemble du Conseil communal que j'ai eu le plaisir de côtoyer plus intensément ces derniers mois. Vous m'avez toujours très bien accueilli et avez répondu à toutes mes questions. J'ai pris beaucoup de plaisir à apprendre à mieux vous connaître durant ces 12 derniers mois (et quelques ...). Du plaisir, j'en ai pris un maximum durant cette année présidentielle. Je crois même que je peux dire que j'ai kiffé (comme le disent les plus jeunes) chaque instant de cette présidence.

L'année n'a pas été de tout repos car je me rappelle qu'une de mes premières missions a été de diriger un Bureau pour organiser une séance exceptionnelle liée à l'éventuelle arrivée d'une décharge dans la région. Merci pour le bizutage ! Je ne vous cache pas que c'est avec un grand soulagement que j'ai appris quelques jours plus tard que le projet tombait à l'eau.

La conduite de nos débats a été très intéressante pour moi et même si j'ai essayé d'y apporter une petite touche d'humour et fait tout mon possible pour que nos débats se déroulent avec un bon état d'esprit, j'ai toujours gardé à l'esprit que toutes les décisions qui sont prises dans cet hémicycle sont très importantes et qu'elles ont des conséquences sur l'ensemble des habitants de notre Commune.

Etre devant vous a de nombreux avantages (dont notamment celui de pouvoir assister au sommeil de certains durant les séances, je vous promets qu'on voit très bien ça depuis le perchoir). Etre Président signifie être au cœur du débat (même si on n'y participe pas) et avoir accès à une multitude d'informations. Cela a aussi l'avantage d'être en contact direct avec la population lors des nombreuses invitations auxquelles j'ai essayé de répondre positivement le plus souvent possible.

DATE : 27 MAI 2020 – 20h00

Il faut savoir que durant l'année civile 2019, j'ai quitté la maison à 63 reprises pour des engagements en faveur du Conseil général (mais une bonne partie n'était pas liée à ma fonction de Président). J'ai également eu la chance de pouvoir assister aux travaux de nombreuses Commissions et ceci m'a confronté dans une de mes certitudes. Le travail dans les Commissions est extrêmement intéressant et c'est même probablement la chose la plus motivante à faire lorsqu'on fait partie d'un organe législatif. J'ai, à chaque fois, été très bien reçu lorsque j'ai participé à une séance de Commission et j'y ai appris beaucoup de choses. Je n'avais bien entendu pas la maîtrise des dossiers (certaines choses étaient carrément du chinois pour moi) mais ce qui est certain, c'est que vous m'avez tous démontré que votre travail vous tenait à cœur et que vous le faisiez très bien.

Mes prédécesseurs m'avaient dit que c'était que du bonheur d'être Président du Conseil général et je peux sans problème affirmer qu'ils avaient raison. Je passe la main à mon successeur avec le sentiment du devoir accompli et reprends sereinement ma place au sein de l'hémicycle. Je finis mon intervention par un ultime merci bien entendu à ma famille, ma femme Christine et mes enfants Lydia, Franck et Julien, qui m'ont apporté tout leur soutien durant cette année présidentielle. Merci pour votre confiance durant cette année présidentielle prolongée. » Applaudissements.

Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le mardi 23 juin 2020 à la Prillaz. Le Bureau, lui, se réunira le mardi 2 juin à 19h30 à la Grenette.

M. le Président remercie les Conseillers pour leur écoute et souhaite à tous une excellente fin de soirée. Il relève que cela a été un réel plaisir pour lui de diriger tous ces débats et bon vent à Axel Catillaz pour la suite. Il souhaite une bonne rentrée. Il lève la séance à 22h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan

Le Président :
Pierre-Alain Joye

Le Secrétaire général :
Lionel Conus